



## FOULEES DE MIRECOURT - TRAIL DES LUTHIERS DIMANCHE 22 MARS 2026 REGLEMENT

- ATHLE VOSGES PAYS DE MIRECOURT organise DIMANCHE 22MARS 2026 deux courses nature l'une de 14 km empruntant routes et chemins des communes de MIRECOURT, MAZIROT, VILLERS, VROVILLE et l'autre de 8 km empruntant routes et chemins de MIRECOURT, ouverte aux licenciés et non-licenciés

### **- Départs et arrivées des courses**

départ de la course nature 8 km : Cours Stanislas

départ de la course nature 14 km : Cours Stanislas

départ des courses scolaires : Cours Stanislas

Arrivée de toutes les courses Cours Stanislas

### **- Horaires**

9 heures 30 : course nature de 14 km - à partir de JUNIORS

9 heures 45 : course nature - à partir de CADETS - 8 km

11 heures 00 : course poussines - 850 m

11 heures 15: course poussins - 850 m

11 heures 30 : course des familles

### **- Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile

Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les non licenciés devront s'assurer personnellement

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance et en cas de vol d'effets personnels

### **- Assistance médicale**

Assurée par deux postes de secouristes (CROIX ROUGE FRANCAISE), une ambulance, un médecin)

### **- Sécurité**

Assurée par des signaleurs.

Les coureurs doivent veiller à leur propre sécurité et respecter les règles du code de la route sur l'ensemble du parcours.

Les participants à la course nature se devront de respecter le code de l'environnement

**- RAVITAILLEMENT**

1 poste à l'arrivée et un poste (léger) à mi-parcours

**- Dossards**

Retrait à partir de 8 heures salle de la Grange à Sons Cours Stanislas

Présentation obligatoire :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) datant de moins d'un an indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr).

- pour les mineurs non licenciés le questionnaire de santé

**- Vestiaires (non gardés) - douches**

Au Stade

**- Protocole sanitaire**

selon les mesures en vigueur à la date du 22 mars 2026

**- Inscriptions et droits d'inscription**

**Inscriptions sur courirvosges.com jusqu'au vendredi 20 mars 22 heures**

Licenciés ATHLE VOSGES : gratuit

Licenciés FFA ou non licenciés :

12 € pour la course nature 14 km (15 € si inscription sur place) -

8 € pour la course nature 8 km (10 € si inscription sur place) -

**- Récompenses**

Courses scolaires : 1 lot à chaque arrivant + 1 médaille

Course nature : coupes et médailles aux premiers de chaque catégorie + 1 lot à chaque arrivant de la course de 8km, et de la course de 14 km

Course des Familles : 1 lot par famille